



Le **Montant forfaitaire** de la **Section 13. BORDERAU DE PRIX** page 4 de 5 du **Formulaire de soumission** – Travaux de construction doit inclure:

- Installation de grilles à barreaux et de garde-corps ;
- Réparation du barrage de dérivation en béton ;
- Installation de nouveaux murets de béton ;
- Diverses réparations des éléments de béton et d'acier tout au long de la passe à poissons ;
- Obtenir et payer l'utilisation de zones d'entreposage ou de travail supplémentaires requises pour réaliser les travaux dans le cadre du présent contrat ;
- Retirer ou modifier les travaux effectués pour éviter les blessures ou les dommages à certaines parties des travaux existants ;
- Réparer ou remplacer des sections des travaux existants qui ont été modifiées pendant la construction, pour les faire correspondre aux travaux existants ou adjacents, conformément aux directives du représentant du propriétaire ;

Note : L'entrepreneur doit inclure une allocation de 2 500 \$ pour les tests de béton.